South Africa Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2026

Résumé exécutif

L'Afrique du Sud compte deux secteurs de pêche commerciale ciblant les thons : le secteur de la palangre pélagique (grands pélagiques) et le secteur de la pêche à la canne (canneurs). Le secteur de la pêche à la canne cible principalement le germon (*Thunnus alalunga*) et, dans une moindre mesure, l'albacore (*Thunnus albacares*). Ce secteur opère rarement dans la zone de compétence de la CTOI.

Le secteur de la palangre pélagique comprend deux flottilles aux histoires distinctes. La première est composée de palangriers pélagiques battant pavillon sud-africain, qui utilisaient traditionnellement des méthodes ciblant l'espadon (*Xiphias gladius*). La seconde comprend des navires battant pavillon japonais, opérant dans le cadre de coentreprises et pêchant pour le compte de détenteurs de droits sud-africains. Ces dernières années, la flottille palangrière sud-africaine a capturé un mélange de thons tropicaux et tempérés, en plus de l'espadon.

En 2025, 24 palangriers étaient actifs dans la zone de compétence de la CTOI. L'effort de pêche (nombre d'hameçons posés) a diminué de 7,5 % entre 2024 (1 286 034 hameçons) et 2025 (1 190 112 hameçons). Un seul navire battant pavillon japonais a opéré dans le cadre d'une coentreprise dans les eaux sud-africaines en 2021. Depuis, l'effort de pêche des navires battant pavillon sud-africain a augmenté de manière constante au cours des dernières années.

Comme une grande partie de la flottille opère sur les côtes sud-ouest et ouest, l'effort de pêche dans la zone de compétence de la CTOI dépend des décisions des navires de pêcher plus au sud ou d'opérer depuis Durban/Richards Bay, en traversant la limite des 20° E qui sépare les zones de gestion de la CTOI et de la CICTA.

Au total, 173 opérations de pêche ont été observées dans la zone de compétence de la CTOI en 2025, ce qui correspond à un taux de couverture par observateurs de 23,2 %.
.